

Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G), Asbl

Siège social: Bujumbura - Burundi B.P: 3113 Bujumbura Tél.: 21 8820

E-mail : oag@cbinet.net, Site web: www.oag.bi

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT POUR LA FOURNITURE DU KIT DESTINE AUX CONSEILS DES NOTABLES COLLINAIRES

Réf : N° OAG/ 001/2025

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités au Burundi à travers le projet « **Avenir Juste** », financé par le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères à travers l'ONG Cordaid, l'OAG, un des partenaires nationaux de mise en œuvre des activités, lance un avis d'appel d'offres ouvert national pour la fourniture du **kit destiné aux conseils des Notables Collinaires des Provinces Mwaro et Rumonge**.

2. Allotissement

Le marché est subdivisé en deux lots :

- **1^{er} Lot : Décamètres, Registres et Parapluies personnalisés (avec logo du bailleur et des écriteaux « Notable Collinaire ».**
- **2^{ème} Lot : Livrets des procès-verbaux de 100 feuilles (2 souches autocopiant)**

3. Conditions

Le marché est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale établie au Burundi et jouissant des capacités financières et techniques suffisantes.

4. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Pour les soumissionnaires intéressés, le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) est disponible au bureau de l'OAG, sis Kabondo, Boulevard du Japon, N° 11, Tél. : 22 21 88 20, et pourra être consulté sur le site de l'OAG : www.oag.bi, à partir du 3 février 2025.

5. Date limite de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 11/02/2025 à 12h00.

POUR l'Observatoire de l'Action Gouvernementale

Onesphore NDUWAYO

Président

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL POUR LA FOURNITURE DU KIT DESTINE AUX CONSEILS DES NOTABLES COLLINAIRES.

Date de publication : Le 3 /02/2025

Date et heure limite de dépôt des offres : Le 11/02/2025 à 12h00

Date et heure d'ouverture des offres : Le 14/02/2025 à 14h00

I. Instructions aux soumissionnaires

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres.

1. Conditions de participation

Le présent marché est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement) et résidant sur le territoire de la République du Burundi et remplissant les conditions requises à l'exécution de ce marché.

2. Critères d'exclusion

2.1. Le soumissionnaire est appelé à signer le formulaire de Déclaration d'Engagement relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection (**Annexe 4**).

3. Monnaie

3.1. La monnaie de soumission est le Franc Burundais (BIF). Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultantes de l'exécution du marché.

4. Langue des offres

- 4.1. Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur devront être rédigés en français.
- 4.2. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire pourront être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

5. Allotissement

Le marché est constitué de deux lots.

1^{er} LOT :

N°	Désignation	Quantité
1	Décamètres de 50m	249
2	Registres	747
3	Parapluies (floquer de 3 logos et d'un écriteaux « NOTABLE COLLINAIRE »	1 245

2^{ème} Lot :

1	Livres A4 de procès-verbaux des notables collinaires de 100 feuilles originales et 2 souches autocopiants).	498
---	---	-----

NB : L'OAG se réserve le droit de revoir à la baisse les quantités de l'offre, en cas de dépassement du budget disponible.

- 5.1. Le soumissionnaire soumettra une ou deux offres
- 5.2. Pour les décamètres, les registres et les parapluies, un échantillon est obligatoire
- 5.3. Les items et quantités indiquées sont indivisibles. Les offres partielles ne seront pas prises en considération.

6. Contenu des offres

6.1. Offre technique :

- **Informations administratives** : Copie du Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- Registre de Commerce ;
- Copie d'attestation fiscale de soumission en cours de validité ;
- Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection dûment signée par le soumissionnaire (**Annexe 4**) ;
- Formulaire de renseignement sur le soumissionnaire (**Annexe 1**) ;

Informations techniques exigées

- Description des spécifications techniques des fournitures
- Expérience professionnelle (le soumissionnaire doit prouver qu'il a déjà bien exécuté au moins trois marchés analogues en présentant les copies des contrats avec preuve d'exécution du ou des marchés, ou bien les attestations de bonne exécution y relatives).
- Délai de livraison des fournitures ne dépassant pas 10 jours.
- Vérification des échantillons pour les décamètres, registres et parapluies.

Offre financière :

- Formulaire de soumission (**Annexe 2**) ;
- Bordereau des prix (**Annexe 3**)

NB. L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-hauts spécifiés pourra entraîner le rejet de l'offre.

7. Période de validité des offres

- 7.1. Le soumissionnaire gagnant doit livrer les matériels au plus tard 10 jours après réception du Bon de Commande.
- 7.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'OAG peut accorder un délai de livraison supplémentaire, ne dépassant pas 3 jours.

8. Date et heure limites de dépôt des offres

- 8.1. Les offres devront être déposées à l'adresse de l'OAG, sis au Quartier KABONDO, BOULEVARD DU JAPON, N° 11, TEL. 22 21 88 20, au plus tard le 11/02/2025 à 12h00.
- 8.2. L'OAG pourra, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous ses droits et obligations ainsi que ceux des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

9. Présentation des offres

- 9.1. Toutes les offres devront être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention « original », et une copie portant la mention « copie ».
- 9.2. Les soumissionnaires placeront l'original et la copie de leurs offres dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention « offre technique », et « offre financière » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.
- 9.3. Les enveloppes intérieure et extérieure devront :
 - Être adressées à Monsieur le Président de l'OAG à l'adresse indiquée ci-haut au point 8.1.
 - Porter le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'offres ;
 - Porter les mots « **NE PAS OUVRIR AVANT LE 14/02/2025 à 10h 00** ».
- 9.4. Les enveloppes intérieures de chaque offre porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire.
- 9.5. Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du soumissionnaire, OAG ne pourra garantir que l'offre a été remise anonymement et l'offre sera rejetée.

NB : La mauvaise présentation de l'offre pourra entraîner le rejet de l'offre.

10. Propriété des offres

- 10.1. Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

11. Ouverture des offres

- 11.1. Les offres seront ouvertes le **14/02/2025 à 10h 00** par le comité désigné. Le comité établira un procès-verbal de la réunion.
- 11.2. Après l'ouverture des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

12. Évaluation des offres

12.1. Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, administratives telles que mentionnées dans le dossier d'appel d'offres au point 6. Si une offre n'est pas conforme sur le plan administratif, elle sera immédiatement rejetée et ne sera pas considérée pour les prochaines étapes de l'évaluation.

12.2. Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques. Une visite des Soumissionnaires potentiels pourrait être organisée par le pouvoir adjudicateur afin d'examiner la disponibilité des items proposés et/ou les

documents qui les attestent. Les qualifications minimales/spécifications techniques requises doivent être évaluées dès cette étape.

12.3. Évaluation financière

- a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :
- en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres prévaudra ;
 - lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaudra.
- b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.

12.4. Variantes :

Les variantes ne seront pas prises en considération.

12.5. Critères d'attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté une offre technique conforme et une offre financière moins chère. Un délai de livraison court sera très avantageux. Les échantillons seront également approuvés.

13. Notification de l'attribution

- 13.1. Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution. Les garanties de soumission seront restituées aux soumissionnaires non retenus une fois que le Bon de Commande aura été reçu et signé par le soumissionnaire gagnant.

14. Annulation de l'appel d'offres

- 14.1. En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Si l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

- 14.2. Un appel d'offres peut être annulé dans les cas suivants :

- L'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier ou lorsqu'aucune réponse valable n'ont été reçues ;
- Les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendant impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;

- Une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale ;
- L'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

14.3. Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.

15. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

- 15.1. Le soumissionnaire gagnant sera notifié par écrit que son offre a été retenue et l'étape suivante sera la signature de contrat du marché. Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.
- 15.2. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier en hausse ou en baisse les quantités prévues pour ce marché dans la limite. Les prix unitaires qui figurent dans l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.

16. Lieux et délai de livraison

- 16.1. Les fournitures seront livrées au bureau de l'OAG, BOULEVARD DU JAPON, N° 11 dans un délai maximal de dix (10) jours calendaires comptés dès la signature du contrat de marché par les deux parties.

17. Lutte contre le financement du terrorisme

- 17.1. L'Organisation certifie que ni elle, ni ses représentants/fournisseurs ne figurent actuellement sur la liste des parties volontairement exclues, inéligibles, suspendues ou récusée d'un(e) quelconque service ou agence gouvernemental(e) ;
- 17.2. L'Organisation certifie qu'elle se conforme à l'ensemble des lois qui interdisent les transactions ou aides apportées à un groupe terroriste et qu'elle ne fournit aucune assistance à des personnes ou entités soutenant le terrorisme ;
- 17.3. L'Organisation certifie qu'aucun des fonds reçus en vertu de la présente Convention n'est utilisé afin de venir en aide à des personnes ou entités associées au terrorisme ;
- 17.4. L'Organisation n'a pas le droit de fournir une assistance ou d'organiser, de gérer ou d'affecter une aide quelconque via des groupes militaires ou combattants ;
- 17.5. L'Organisation est tenue de signaler tout cas de détournement ou d'ingérence par un groupe armé, y compris une organisation terroriste ;
- 17.6. L'Organisation certifie qu'elle ne figure pas sur la liste du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>;
- 17.7. L'Organisation consent à informer OAG immédiatement en cas de violation de ces dispositions ;

Pour l'Observatoire de l'Action Gouvernementale

Onesphore NDUWAYO

Président

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de renseignements sur le soumissionnaire

Date : -----

Avis d'appel d'offres N° : -----

Raison sociale du soumissionnaire : -----

Adresse officielle (quartier, avenue, no, Tel, e-mail) : -----

Renseignements sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire :

Nom : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

Adresse électronique : -----

Signature + cachet

Annexe 2 : Formulaire de soumission

Date : -----

Avis d'appel d'offres N°. :-----

A : **OAG**

Nous, les soussignés, attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs et n'avons aucune réserve à leur égard.
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'offres les fournitures ci-après : -

- c) Le prix total de notre offre est de : -----

- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : -----

- e) Notre offre demeurera valide pendant à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'offres. Cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période.
- f) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pourrez recevoir.

Nom du représentant du soumissionnaire : -----

Fonction : -----

Signature + cachet

Annexe 3. Bordereau des prix

Date : -----

Avis d’Appel d’offres No. :-----

Nom du soumissionnaire : -----

N°	Articles	Spécificati ons technique s	Unités	Qté	PU	PT HTVA	TVA	PT TVAC
1								
TOTAL								

Nom du Représentant du soumissionnaire : -----

Fonction : -----

Signature + cache

ANNEXE 4 : Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection

Nous soussignés acceptons dans leur intégralité et sans restriction les conditions de cet appel d'offres, comme le seul fondement de cette mise en compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons étudié soigneusement, compris et respectons l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres, Nous sommes conscients que tout manquement de notre part à déposer une soumission contenant l'intégralité des informations et des pièces expressément demandées, dans les délais impartis, peut entraîner le rejet de la soumission à l'appréciation de OAG.

Nous ne détenons aucune réserve en ce qui concerne le dossier d'appel d'offres, et nous ne sommes au courant d'aucune réserve susceptible d'entraîner le rejet de la soumission par OAG.

Nous ne sommes pas au courant de pratique de corruption se rapportant à la présente mise en compétition. Nous déclarons que la personne morale/physique qui signe cette déclaration n'a fait objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent ou toute autre activité illégale,

Nous déclarons que nous ne sommes nullement concernés par un éventuel conflit d'intérêts. Nous-mêmes et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties participant à cette mise en compétition. Si c'était le cas lors de l'exécution du contrat, nous nous engageons à en avertir immédiatement OAG par écrit.

<i>Nom et adresse de l'entreprise :</i>
<i>Nom du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Titre du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Signature et cachet du représentant :</i>
<i>Ville, date :</i>

